



Refus de naturalisation française

Par **somykl**, le **16/02/2012** à **09:45**

Bonjour, mon conjoint vient de recevoir un refus de naturalisation française car a eu 2 condamnations et une peine de prison d'1 an. Je voudrais savoir si cela bloquera à vie sa demande de naturalisation et si dans ce cas on peut ou pas redéposer une nouvelle demande. Je voulais aussi savoir si le fait de ne pas être marié est un motif de refus de naturalisation? merci d'avance

Par **amajuris**, le **16/02/2012** à **10:14**

Bonjour, si vous n'êtes pas marié ce n'est pas votre conjoint mais votre concubin. Le refus de naturalisation de votre ami est motivé par l'existence de condamnations pénales qui empêchent l'acquisition de la nationalité française. D'ailleurs la demande de votre concubin n'est ajournée mais refusée ce qui est plus sévère. Il est impossible de savoir si ce refus sera définitif.

Par **somykl**, le **16/02/2012** à **10:23**

merci beaucoup de votre réponse donc vous pensez que c'est peine perdue de redéposer une nouvelle demande?